



HAL
open science

Dynamique et palimpseste des droits de propriété et d'usage des terres pastorales en Albanie, l'exemple de Dukat

Alice Garnier, Orianne Crouteix

► **To cite this version:**

Alice Garnier, Orianne Crouteix. Dynamique et palimpseste des droits de propriété et d'usage des terres pastorales en Albanie, l'exemple de Dukat. *Études corses et méditerranéennes*, 2022, 86-87, pp.57-80. 10.17180/xvjh-5s68-ch02 . hal-04001988

HAL Id: hal-04001988

<https://hal.inrae.fr/hal-04001988v1>

Submitted on 26 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

ALICE GARNIER
ORIANNE CROUTEIX

Dynamique et palimpseste des droits de propriété et d'usage des terres pastorales en Albanie, l'exemple de Dukat

RÉSUMÉ

En Albanie, les systèmes agraires montagnards sont majoritaires et l'élevage pastoral est fortement présent. À Dukat, un terroir de montagne du sud du littoral albanais, l'étude des systèmes pastoraux permet de mettre en évidence que (i) les règles nationales se superposent aux normes coutumières, (ii) de nouveaux éleveurs négocient leur accès aux ressources selon leurs capitaux, (iii) les injonctions environnementales peuvent redessiner les pratiques pastorales.

MOTS-CLÉS

Albanie, Dukat, foncier, pastoralisme, *saltus*

The dynamics and a palimpsest of property rights and user rights of pastureland in Albania: the example of Dukat.

ABSTRACT

In Albania, mountain agrarian systems are the most common, and pastoral livestock is widespread. In Dukat, a mountain locality on the southern Albanian coast, the study of pastoral systems shows that: (i) national rules are superimposed on customary norms; (ii) new farmers negotiate access to resources according to their assets; (iii) environmental directives may cause changes to pastoral practices.

KEYWORDS

Albania, Dukat, land tenure, pastoralism, *saltus*

INTRODUCTION

En Albanie, le secteur agricole, majoritairement lié à l'élevage, représente 23 % du produit intérieur brut (PIB) et emploie presque la moitié de la population active, assurant la quasi-autosuffisance du pays en

produits animaux¹. Comme dans la plupart des territoires de montagnes méditerranéens, le pastoralisme y occupe une place centrale : plus de 43 % du territoire albanais est recouvert de milieux semi-naturels² (garrigues, maquis, forêts clairsemées, prairies naturelles) qui constituent de nombreuses ressources fourragères pour les activités pastorales. Parce qu'elle mobilise une large part des espaces du paysage rural, l'activité pastorale est fortement liée aux enjeux fonciers et à l'accès aux ressources dans un contexte particulièrement évolutif.

En effet, en Albanie, les droits actuels de propriété et d'usage des espaces pastoraux sont à considérer au regard de l'histoire récente du pays : une succession de mutations majeures qui recompose les jeux d'acteurs locaux et nationaux. Au cours du siècle dernier, les réformes foncières ont conduit à une nationalisation quasi-totale des terres sous le régime communiste, puis à leur redistribution, amenant aujourd'hui à une diversité de cas et de spécificités territoriales, où coexistent propriété privée, étatique et communale. À cela s'ajoutent des normes d'usages variés qui redessinent les dynamiques pastorales autour de modalités nouvelles et complexes d'accès aux espaces et aux ressources.

Le cas de Dukat, une région montagneuse du littoral du sud de l'Albanie à forte composante pastorale, apporte un éclairage sur l'articulation entre les formes d'usages issus de modèles hérités et les formes contemporaines de gouvernance qui se négocient avec l'émergence d'acteurs nouveaux. Dans le contexte albanais où les règles sur le foncier évoluent radicalement et fréquemment, les pratiques et les usages sur les terres pastorales sont dynamiques et sans cesse négociés au regard des productions pastorales, des ressources fourragères et de l'assemblage des normes et des règles.

1. MARKU Roland, *Analyse statistique et cartographique du secteur de l'élevage en Albanie depuis 1990*, Montpellier, CIHEAM-IAMM, 2018.

2. *Ibid.*

DE L'ANALYSE DES SYSTÈMES D'ÉLEVAGES ALBANAIS À L'IDENTIFICATION D'UN PALIMPSESTE DU FONCIER RURAL

Éléments de méthodologie : la question foncière au prisme des systèmes d'élevage

Ce travail dans la région de Dukat se situe dans la continuité d'une série d'études menées depuis 2013³ sur différents territoires albanais, dans le cadre d'une réflexion sur l'agro-biodiversité méditerranéenne portant sur les questions foncières, les usages et pratiques liés à l'utilisation des ressources⁴, et plus particulièrement les pratiques pastorales⁵. Deux terrains ont été effectués à Dukat : un premier au printemps 2016, portant sur l'évolution des pratiques pastorales et l'analyse des systèmes d'élevage ; et un second en juin 2021⁶, qui a permis d'approfondir les questions foncières soulevées lors du premier terrain⁷.

Mobilisant une approche systémique⁸, les pratiques d'élevage ont été analysées sur la base d'une trentaine d'entretiens technico-économiques et d'entretiens avec des acteurs du territoire, de l'observation des éléments du paysage et de l'agencement des espaces cultivés et naturels, et d'un travail de reconstitution de l'histoire agraire locale à partir d'archives et de récits de personnes âgées. Un diagnostic éco-pastoral⁹ a

3. Dans le cadre du programme de recherche-action BiodivBalkans (2012-2017), financé par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et l'Agence de développement de la montagne albanaise (Mada).
4. CROUTEIX Oriane, *Usages et propriétés des terres forestières et pastorales en Albanie. Processus institutionnel et dévolution aux communes, pratiques locales d'utilisation et impacts environnementaux. Étude de cas de trois communes de Mirdita*, Montpellier, Master of Science, CIHEAM-IAMM, 2013.
5. GARNIER Alice, *Pratiques d'élevage et diversité paysagère dans le Has albanais*. Montpellier, Master of Science, CIHEAM-IAMM, 2015 ; MICHAUD Gabriel, *Étude sociotechnique des systèmes d'élevage dans une commune pastorale du sud-est de l'Albanie*, Montpellier, Master of Science, CIHEAM-IAMM, 2017 ; GONTARD Simon, *Diagnostic agraire du massif pastoral de Rrungaja (Région de Korçë, Albanie). Mise en valeur des pâturages, principale ressource de ces territoires de montagnes, par les systèmes d'élevage*, Montpellier, Master of Science, CIHEAM-IAMM, 2017.
6. Terrain effectué dans le cadre d'un programme coordonné par le Comité technique foncier et développement (CTFD), financé par l'Agence française de développement (AFD).
7. Cet article est donc le résultat d'une collaboration des deux auteures confrontant leurs sujets d'étude respectifs : les pratiques pastorales d'un côté, les questions foncières de l'autre.
8. COCHET Hubert, *L'agriculture comparée*, Versailles, Quae, 2011, 159 p.
9. GARNIER Alice, BERNARD Claire, DOBI Petrit, LAUNAY Fabienne, LERIN François, MARIE Julien, MEDOLLI Besmira, SIROT Benjamin, « Adaptation of an ecological and pastoral diagnosis to

également été mené sur une partie du territoire afin de détailler plus finement les liens entre pratiques pastorales et enjeux de biodiversité. Le second terrain a permis de renforcer la compréhension des mécanismes d'accès au foncier et aux ressources pastorales dans le territoire de Dukat. Les questions foncières ont alors été abordées via 13 entretiens semi-directifs avec des usagers et des gestionnaires des différents espaces agro-sylvo-pastoraux (éleveurs, municipalité, aire protégée, etc.).

La description des pratiques pastorales du territoire de Dukat au regard de leur contexte social, économique, paysager et historique, constitue un apport important dans la connaissance des territoires ruraux albanais qui souffrent d'un manque de références écrites. Par ailleurs, les dynamiques foncières font plutôt l'objet de références à l'échelle nationale et sont rarement étudiées à l'échelle d'un territoire rural, or c'est précisément cette échelle qui nous permet de questionner les actuels enjeux environnementaux et de durabilité des ressources.

Les ressources pastorales, au cœur d'une mosaïque foncière en constante évolution

Les règles qui régissent l'organisation et l'exploitation des ressources pastorales sont constamment négociées entre les acteurs du territoire mais aussi avec les pouvoirs publics nationaux et locaux, ce qui entraîne des pratiques et des usages pastoraux variables et changeants. Ces règles dépendent notamment de la gouvernance formelle des territoires, d'opportunités économiques, des acteurs présents sur le territoire mais aussi de la nature et des propriétés des ressources pastorales. Dans ces négociations constantes, des éléments de légitimation de la place et du rôle de chaque acteur sont mobilisés et sélectionnés selon les objectifs et les opportunités de chacun.

Selon R. McC. Netting¹⁰, le type de « régime foncier » – que l'on peut considérer comme l'ensemble des règles qui régissent localement la propriété, l'usage des terres et des ressources –, dépend de plusieurs

the Albanian context: challenges and lessons learned », in CASSASŪS Isabelle (ed.), LOMBARDI Giampiero (ed.), *Mountain pastures on livestock farming facing uncertainty: environmental, technical and socio-economic challenges*, Zaragoza (Spain), CIHEAM-IAMM, 2016, p. 251-255. (*Options méditerranéennes*, Série A, Séminaires méditerranéens, n° 116).

10. McC. NETTING Robert, « What alpine peasants have in common: observations on communal tenure in a Swiss village », in *Human Ecology*, Vol. 4, n° 2, 1976.

éléments : le contrôle juridique exercé par l'extérieur ; le système d'exploitation des ressources (la manière dont celles-ci sont exploitées) ; la nature des productions et les possibles rivalités d'exploitation. Il écrit : « J'aimerais défendre l'idée qu'en l'absence de contrôle juridique ou militaire exercé formellement par l'extérieur, le système des droits de propriété au sein de la communauté paysanne sera étroitement lié à la manière dont les ressources sont exploitées, aux rivalités quant à leur utilisation, et à la nature de ce qui sera produit. Ou pour le dire autrement, je soutiens que l'utilisation des sols détermine en règle générale le type de régime foncier » (p. 224).

En Albanie, cette approche nous amène à analyser successivement et conjointement : les droits de propriété et d'usage définis à l'échelle nationale ; les modes d'exploitation des ressources fourragères et de production des produits pastoraux ; et enfin les jeux d'acteurs locaux qui peuvent conduire à des rivalités pour l'accès aux ressources.

En ce qui concerne les droits de propriété et d'usage, l'histoire albanaise de ce dernier siècle est tout à fait originale. Au début du XIX^e siècle, le pays connaît des redistributions des terres féodales, religieuses et étatiques¹¹, comme beaucoup de pays européens, mais dans une proportion bien plus modeste. C'est surtout après la Seconde Guerre mondiale que l'Albanie subit le mouvement pendulaire le plus radical qu'ait jamais connu un régime foncier en Europe¹², en passant d'une collectivisation totale des terres à la fin des années 1960 à une réforme foncière radicale en 1991 distribuant toutes les terres des coopératives et des fermes d'État à chaque ouvrier ou « ayant droit » selon la superficie et la qualité de la terre¹³ (loi n° 7501, 1991). Cela a pour conséquence la

11. KASABA Reşat, « The Ottoman Empire and the world economy: the nineteenth century » *Middle Eastern Studies* Albany, State University of New York Press, 1988.

12. LERIN François, BIBA Gjin, « Ré-interprétation de la transition agricole albanaise à partir d'une perspective institutionnelle », in CIVICI Adrian et LERIN François (dir.), *L'agriculture albanaise : contraintes globales et dynamiques locales*, Montpellier, CIHEAM-IAMM, 2001, p. 23-38. (Options Méditerranéennes : Série B. Études et Recherches, n° 28).

13. CIVICI Adrian, « Évolution des politiques foncières et dynamique des espaces ruraux en Albanie », in JOUVE Anne-Marie (dir.), *Terres méditerranéennes : le morcellement, richesse ou danger ?*, Paris, Karthala, 2001, p. 127-145. GURI Fatmir, JOUVE Anne-Marie, « Réorganisations foncières et transmission de la propriété dans les exploitations agricoles du littoral albanais. Vers un abandon de l'agriculture ? », in JOUVE Anne-Marie (ed.), *Transitions foncières dans les Balkans : Roumanie, Albanie, Grèce*, Montpellier, CIHEAM-IAMM, 2009, p. 39-54 (*Options méditerranéennes*, Série A, « Séminaires méditerranéens », n° 82).

construction d'un faciès agraire unique en Europe avec 460 000 petites exploitations agricoles privées d'une surface moyenne de 1,3 ha, et un parcellaire très éclaté (3 à 7 parcelles par exploitation¹⁴). Parmi les réformes agraires post-communistes en Europe de l'Est¹⁵, il n'y a qu'en Albanie qu'on peut observer une réforme agraire aussi extrême associée à un tel morcellement des terres agricoles et à une redistribution systématique.

Cependant, ces processus de collectivisation/privatisation n'ont concerné que les terres arables. Les forêts et les pâturages n'ont jamais été en propriété privée et, avant la période communiste, les ressources de ces surfaces (pastorales, mais aussi en bois de chauffage, et pour la cueillette) sont généralement exploitées par un ensemble d'individus appartenant au lignage ou au village. Ces terres ont été nationalisées après la Seconde Guerre mondiale et sont gérées par les services de l'État qui considèrent principalement l'exploitation de leurs ressources ligneuses. À partir des années 1990, les habitants se sont réappropriés les espaces forestiers et pastoraux les plus proches des villages, souvent considérés comme des espaces communs sous le contrôle des communautés villageoises et des lignages. Cela amène le régime post-communiste à proposer, à partir de 1995, un processus dit de « dévolution » de ces terres étatiques aux communes. Par conséquent, dans les années 2010, certains espaces forestiers et pastoraux appartiennent aux communes qui en ont la gestion, alors que d'autres appartiennent toujours à l'État et sont sous la gestion d'administrations étatiques telles celles ayant en charge les aires protégées ou les services forestiers. Enfin, une réforme territoriale en 2015 a profondément modifié les communes avec d'importants regroupements divisant dorénavant l'Albanie en 61 municipalités et 373 unités de gouvernance locale.

14. CIVICI Adrian, JOUVE Anne-Marie, « Enchâssement social et politique de la propriété foncière dans les Balkans », JOUVE Anne-Marie (dir.), *Transitions foncières dans les Balkans: Roumanie, Albanie, Grèce*, Montpellier, CIHEAM-IAMM, 2009, p. 5-20. (*Options méditerranéennes*, Série A, Séminaires méditerranéens, n° 82). ZHLLIMA Edvin, GURI Fatmir, « Agriculture and land reform in Albania », in CHAN-HALBRENDT Catherine et FANTLE-LAPCZYK Jean (dir.), *Agricultural markets in a transitioning economy: an Albanian case study*, Cambridge, CABI Publishing, 2013, p. 18-34.

15. BIGNEBAT Céline, LATRUFFE Laure, « Vingt ans de réformes foncières en Europe centrale et orientale. Bilan et perspectives », *Économie rurale*, n° 325-326, 2011, p. 25-38. MAUREL Marie-Claude, *Terre et propriété à l'est de l'Europe depuis 1990. Faisceau de droits, relations de pouvoir*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2021, 246 pages.

La gestion des forêts et des pâturages a donc été transférée à ces nouvelles municipalités qui constituent des entités administratives plus grandes.

Ces changements constants et parfois radicaux des régimes fonciers des terres exploitées par les éleveurs (agricoles, pastorales et forestières) forcent à considérer un système dynamique associant des espaces privés, des terres communales et d'autres étatiques.

Outre la compréhension de l'histoire de la propriété rurale, la description des espaces ruraux à travers la terminologie agraire romaine *silva-saltus-ager-hortus*, apparaît particulièrement éclairante en Méditerranée car elle considère le mode d'utilisation fonctionnelle de l'espace¹⁶. La notion de *saltus* regroupe l'ensemble des milieux semi-naturels (maquis, garrigue, forêts peu denses pâturées, zones partiellement embroussaillées, clairières) et se distingue des terres agricoles (*ager*), des terres exclusivement forestières (*silva*) ou du jardin (*hortus*). Cette notion permet de mettre en évidence ces espaces multifonctionnels et productifs qui offrent de nombreuses ressources dont les fourrages, la litière, le bois de chauffage, les plantes aromatiques et médicinales¹⁷. Bien que particulièrement présents et exploités sur le territoire albanais, les espaces de *saltus* sont souvent exclus des politiques sectorielles¹⁸. Reprenons l'histoire foncière à travers cette terminologie : après la chute du régime communiste, l'*ager* a été divisé et privatisé, la *silva* est généralement restée sous la responsabilité des services forestiers nationaux ou des institutions environnementales étatiques, et le *saltus* est pour partie engagé dans le processus de dévolution¹⁹.

16. POUX Xavier, NARCY Jean-Baptiste, RAMAIN Blandine, « Le *saltus* : un concept historique pour mieux penser aujourd'hui les relations entre agriculture et biodiversité », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 57, 2009, p. 23-35.

17. BERNARD-MONGIN Claire, HOXHA Valter, LERIN François, « From total state to anarchic market: management of medicinal and aromatic plants in Albania », *Regional Environmental Change*, n° 21, 2021, p. 1-13.

18. BERNARD-MONGIN Claire, LERIN François, « L'Albanie, une agriculture sans dualisme ? », in PAOLI Jean Christophe (coord.), ANTHOPOULOU Théodosia, BEN SAAD Abdallah, BERGERET Pascal, ELLOUMI Mohamed, NAPOLEONE Claude, VIANEY Gisèle (éditeurs scientifiques), *La petite exploitation agricole méditerranéenne, une réponse en temps de crise*, Montpellier, CIHEAM-IAMM, 2017, p. 19-38. (*Options méditerranéennes* : Série A, Séminaires Méditerranéens, n° 117).

19. BERNARD Claire, CROUTEIX Oriane, LERIN François, LOPEZ Ruben, PROKO Arsen, « Albanie : les dédales de la réforme foncière postcommuniste. Une approche par le terrain » in VIANEY Gisèle, REQUIER-DESJARDINS Mélanie et PAOLI Jean Christophe (dir.), *Accaparement, action publique, stratégies individuelles et ressources naturelles : regards croisés sur la course aux terres et à*

Afin d'analyser « les régimes fonciers » des systèmes d'élevage albanais, nous mobilisons les deux référentiels de description décrits précédemment : d'une part, le triptyque explicité par R. McC. Netting (règles et normes, ressources, productions²⁰); et d'autre part la terminologie agraire romaine (*silva-saltus-ager-hortus*). Dans ce contexte de mutations extrêmes et constantes de la propriété des espaces productifs de fourrages (*saltus* et *ager*, et dans une moindre mesure *silva*), les pratiques et les usages sont négociés à chaque saison. Ces derniers dépendent de l'ensemble des règles et normes, mais aussi des ressources et donc de processus écologiques et des opportunités économiques telles que le développement du tourisme ou l'accès à un marché extérieur à la région de production. Chaque acteur impliqué dans la gestion d'espaces riches en ressources pastorales légitime ses pratiques en ayant recours à des logiques historiques ou des raisons légales. Par exemple, certains habitants peuvent revendiquer un droit d'usage de certaines parcelles au nom de la présence de leurs ancêtres sur le territoire dans la période pré-communiste; d'autres justifient leur appropriation des terrains selon les réformes foncières nationales et les contrats passés avec la commune ou l'Agence nationale des aires protégées. Les acteurs du territoire redessinent ainsi les pratiques et les règles d'usages au gré des bouleversements administratifs, des évolutions sociales et des opportunités économiques. Ce phénomène de reconstruction des usages dans un processus de négociation constant peut être rapproché des palimpsestes, ces parchemins ou œuvres qui étaient effacés ou lavés pour être réécrits.

En s'appuyant sur l'analyse précise des systèmes d'élevage dans la région de Dukat, un territoire de montagnes du sud du littoral albanais, nous montrons que les usages des ressources fourragères dans les espaces de *saltus* et d'*ager* albanais sont à comprendre dans des contextes sociaux, économiques et environnementaux qui évoluent sans cesse. Ces usages dépendent des acteurs présents dans la gouvernance territoriale, ils sont dynamiques, et leur normalisation prend la forme d'un palimpseste.

l'eau en contextes méditerranéens, Montpellier, CIHEAM-IAMM, 2015, p. 81-95 (*Options méditerranéennes*: Série B, Études et recherches, n° 72).

20. McC. NETTING Robert, art. cité.

MUTATIONS AGRAIRES ET CONSTRUCTION DE LA MOSAÏQUE FONCIÈRE RURALE DANS LE TERRITOIRE PASTORAL DE DUKAT

Retracer l'histoire agraire du territoire de Dukat permet d'apporter un éclairage sur les conséquences qu'ont pu avoir, à l'échelle d'un territoire rural, les différentes réformes foncières traversées par l'Albanie depuis un siècle, et de comprendre ainsi l'origine de la mosaïque foncière actuelle.

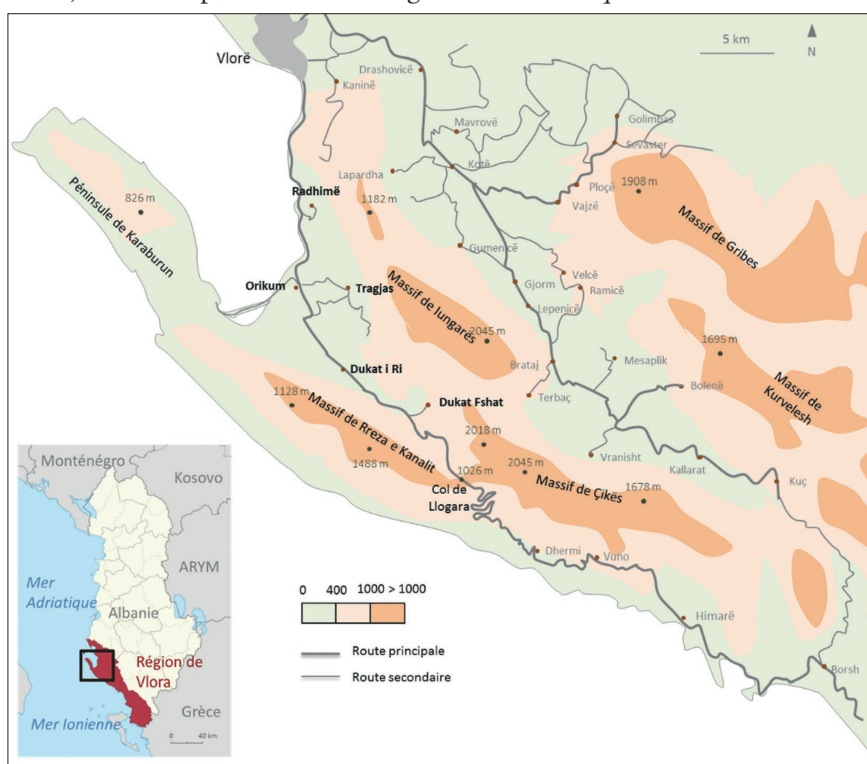


Figure 1. La vallée de Dukat : situation géographique, relief et connexions routières. Élaboration par les auteurs.

La région de Dukat, un territoire pastoral dynamique

La région de Dukat correspond à l'ensemble de la vallée de Dukat qui s'étend sur 20 km du col de Llogara (1026 m) jusqu'à la baie d'Orikum, où la rivière Dukat se jette dans l'Adriatique. Cette vallée est encadrée par des massifs calcaires dont la végétation et le climat méditerranéens sont

propices à l'élevage pastoral : le massif de Lungarës, la chaîne de Rreza e Kanalit et la péninsule de Karaburun (fig. 1). La vallée de Dukat se trouve dans la municipalité de Vlora et constitue l'unité administrative d'Orikum depuis la dernière réforme territoriale. Elle comprend les villages de Radimë, Orikum, Tragjas, Dukat i Ri et Dukat Fshat.

Dans la baie d'Orikum, la cité d'Orikos, fondée par les Grecs, était parmi les villes maritimes les plus fréquentées de l'Antiquité²¹. Durant l'Empire byzantin, un port militaire a été construit à proximité de la cité, cette base navale est actuellement utilisée par les marines de guerre turques et albanaises. La ville actuelle d'Orikum, construite en 1949 au début du régime communiste pour héberger les militaires à proximité de la base, a également accueilli les employés d'une entreprise étatique dans les années 1970. Aujourd'hui, Orikum héberge toujours des militaires et vit surtout du tourisme balnéaire, alors que les autres villages de la vallée, situés en piémont des massifs, sont plus agricoles.

La déprise rurale qui s'observe dans la majorité des villages ruraux albanais ne se retrouve pas à Dukat, où la population est plutôt en légère hausse cette dernière décennie²². Cela traduit le dynamisme de la région qui bénéficie de la proximité avec Vlora, quatrième plus grande ville d'Albanie (plus de 100 000 habitants) et cité balnéaire. La vallée de Dukat se trouve également au cœur d'un axe touristique très fréquenté qui relie Vlora à la riviera de Dhermi et Himara, et offre des emplois et un débouché de taille pour la production agricole de la région (fig. 2).

La région de Dukat regroupe plusieurs aires protégées : le Parc national terrestre de Llogara (1 010 ha) depuis 1966, l'aire naturelle protégée de Karaburun – Rreza e Kanalit (20 000 ha) depuis 1992, et le Parc national marin de Karaburun – Sazan (15 291 ha) depuis 2010. Depuis 2015, ces trois zones sont gérées par l'Agence nationale des aires protégées (AkZM).

21. HEUZEY Léon, « La cille d'Oricum et le sanctuaire des Dioscures dans les monts Acrocéarauniens: séance du 16 juillet 1875 », *Comptes rendus des séances de l'année*, Académie des inscriptions et belles-lettres, n° 19.3, 1875, p. 226-31.

22. Évolution de la population entre 2001 et 2016. Source : INSTAT (<http://www.instat.gov.al/>).

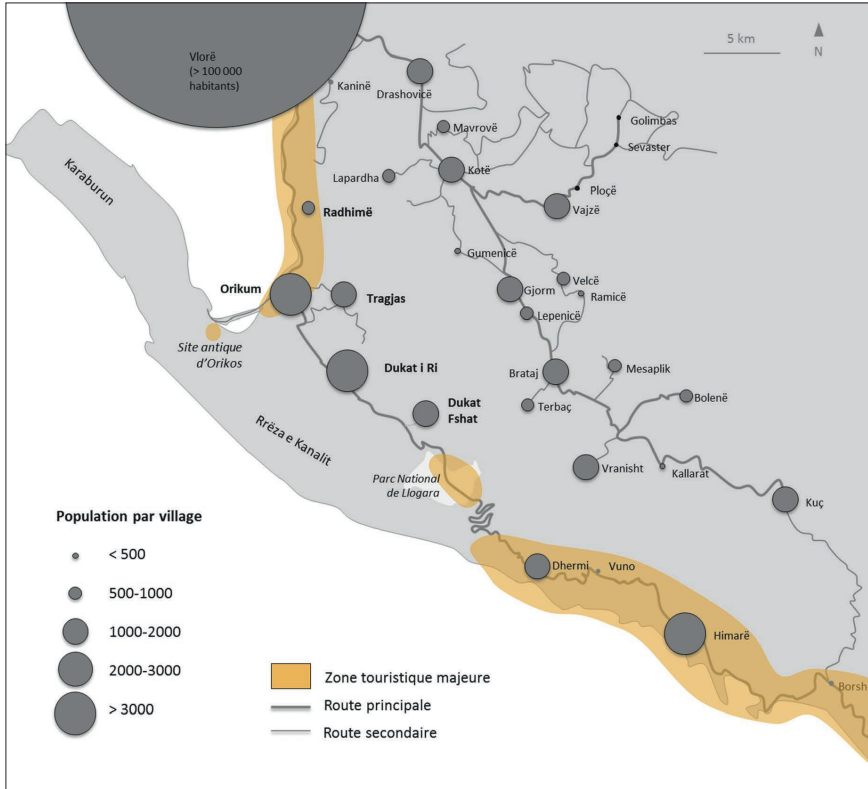


Figure 2. Population par village dans les vallées de Dukat et Lumi i Vlorës et pôles touristiques dans la région. Source : Élaboration par les auteures à partir des données des recensements des Unités administratives d'Orikum, Brataj, Kotë et Himarë 2016.

L'époque pré-communiste : une économie pastorale familiale

À la fin du XIX^e siècle, sous l'Empire ottoman, les villages de Dukat, Tragjas et Radhimë constituent un grand domaine de propriété féodale géré par un bey, le « *çiftlik* » de Vlora²³. Le reste des terres est réparti en petites exploitations agricoles individuelles, et les terres de montagne sont gérées selon des arrangements locaux coutumiers²⁴. Avant l'indépen-

23. TAVA Sherif, *Historia e Dukatit*, Vlorë, Triptik, 2014.

24. MILE Ligor, *Çështje Të Historisë Agrare Shqiptare: Fundi i Shek. XVIII-Vitet '70 Të Shek XIX*, Tirana (Albanie), Akademia e Shkencave e RPS të Shqipërisë, Instituti i Historisë, 1984, 479 p.

dance, on compte près de 120 000 petits ruminants dans la vallée de Dukat, et la plaine de Dukat, alors inondable et mal drainée, sert surtout de pâture au bétail : on l'appelle « *Fusha e çobanit* », la plaine du berger²⁵. À cette époque, la région est très réputée pour ses produits pastoraux (viande, fromage, laine), alors exportés jusqu'en Grèce, en Yougoslavie et en Turquie²⁶. La plupart des familles élèvent alors une dizaine de petits ruminants et un animal de trait pour cultiver leur lopin de terre. Les terres arables sont limitées aux alentours des villages : on y cultive des céréales et des légumineuses ainsi que des vergers et des vignes. Sur les terres d'*ager* et de *saltus*, les familles disposent de parcelles délimitées sur lesquelles elles font pâturer le bétail²⁷. L'été, les troupeaux transhument vers des campements d'estive où toute l'organisation est fondée sur le lignage (« *fis* »). À l'automne, les troupeaux sont descendus dans la plaine de Dukat ou la péninsule de Karaburun. Pendant la période hivernale, les brebis pâturent dans les zones de pâturages communs et sur les terres arables, fumant ainsi les chaumes, avec un gardiennage nécessaire au respect des limites des parcelles²⁸.

La nationalisation radicale des terres (1945-1990) : augmentation de l'*ager* et optimisation des espaces pastoraux

Le Parti des travailleurs d'Albanie, arrivant au pouvoir en 1945, proclame rapidement une réforme agraire expropriant les grands propriétaires fonciers, et à partir de 1948, la collectivisation des terres et du bétail débute avec la création progressive de coopératives. À Dukat, la coopérative « *Zonja Çurre* » (« Madame Çurre », héroïne de la lutte d'indépendance nationale) est créée en 1956, puis intègre le village de Tragjas en 1973 pour former la coopérative de « Dukat-Tragjas » qui devient l'une des plus importantes coopératives albanaises spécialisées dans l'élevage de petits ruminants²⁹. En 1987, un tiers de la population de ces villages travaille dans cette coopérative : on y élève plus de 30 000 petits ruminants,

25. GJOLEKA Skënder, VANGIELI Merko, *Për tufëzim e bagëtime të oborreve kooperativiste : përvojë nga kooperativa e Dukatit*, Tirana (Albanie), Stëpia e Propagandës Bujqësore, 1982, 34 p.

26. CAPO Adem, *Enciklopedia e Dukatit*, Tirana (Albanie), Geer, 2005, 1041 p.

27. TAVA Sherif, *op. cit.*

28. CAPO Adem, *op. cit.*

29. GJOLEKA Skënder, VANGIELI Merko, *op. cit.*

1 600 bovins, et plus de 4 000 volailles en 1987³⁰. Dukat Fshat (« Dukat village »), s'étend dans la plaine et donne lieu, à partir de 1964, à la création de Dukat i Ri (« Dukat le nouveau »), où les employés de la coopérative sont incités à s'installer³¹. Dans les années 1970, l'entreprise d'État « *Rinia* » (« Jeunesse »), spécialisée dans la fructiculture, est créée entre Vlora et Orikum, et entreprend le terrassement des collines le long de la côte pour y planter des agrumes, oliviers et vignes sur 1 932 ha³².

Peu à peu, des aménagements importants conduisent à l'augmentation significative de la surface agricole avec l'assainissement et le drainage de la plaine de Dukat. Les surfaces d'*ager* doublent ainsi à Dukat et Tragjas entre 1945 et 1990. Ce processus d'ouverture de nouvelles terres s'accompagne d'une modernisation des techniques agricoles et d'une augmentation des rendements : irrigation de la plaine de Dukat par pompage du marais d'Orikum, utilisation de tracteurs, d'engrais chimiques, introduction de graines hybrides, etc. Parmi les terres cultivées par la coopérative de Dukat-Tragjas, plus de la moitié est destinée à l'alimentation animale (900 ha de céréales et cultures fourragères). Les ressources pastorales ne sont pas pour autant délaissées : l'utilisation des pâturages naturels est planifiée pour être optimisée, leur production est améliorée (débroussaillage, épierrements, création de lavognes pour l'abreuvement des troupeaux), et près de 350 bergers sont employés dans la coopérative pour garder les troupeaux. Les caprins, en particulier la race locale « chèvre noire de Dukat », sont toujours conduits dans les pâturages toute l'année, mais sont dorénavant complémentés en fourrage durant l'hiver. Les ovins sont menés dans les pâturages d'estive, descendent en plaine sur les prairies ou les chaumes à l'intersaison, puis sont nourris à l'étable l'hiver. Les bovins, quant à eux, gardent un régime d'étable toute l'année, sauf une centaine de vaches allaitantes qui pâturent toute l'année, en particulier sur la péninsule de Karaburun. En plus de l'amélioration de l'alimentation animale, l'important travail de sélection et l'insémination artificielle contribuent à une augmentation progressive des rendements en viande et en lait au cours de toute la période communiste.

30. MITA Ejup, *Bujqësia e Rrethit Vlorë – Në Vitet 1945-1990*, Vlora (Albanie), Triptik, 2015, p. 178.

31. ÇARO Adem, *op. cit.*

32. MITA Ejup, *op. cit.*

Ainsi, en une quarantaine d'années, l'organisation de l'espace rural est radicalement modifiée. L'économie traditionnelle familiale laisse place à des organisations collectives qui maîtrisent l'ensemble du foncier et dont la gestion et la planification dépendent des institutions nationales. Les usages du sol sont également modifiés : la surface d'*ager* augmente significativement et les zones de *saltus* sont fortement mises à profit.

L'émergence du système actuel : privatisation et morcellement de l'*ager*, dévolution des zones de *saltus* et *silva*

Lors de la dé-collectivisation en 1991 avec la « loi sur la terre » n° 501, les grandes parcelles d'*ager* de la vallée de Dukat sont alors divisées et redistribuées à raison de 0,32 ha par ayant droit en montagne et 0,28 ha en plaine. Les espaces forestiers et pastoraux restent propriété de l'État et sous la gestion des services forestiers.

Aujourd'hui, on peut distinguer trois modes de propriété et de gestion des terres sur le territoire de Dukat (fig. 3 et 4), auxquelles s'ajoute un régime de droit coutumier décrit *infra* :

1. Les terres privées (2932 ha dans l'unité administrative d'Orikum), qui correspondent aux terres anciennement cultivées sous le régime communiste, redistribuées en 1991 par la « loi sur la terre ». Une petite partie de ces terres est toujours mise en culture, le reste étant des prés de fauche, prairies et friches pâturées notamment par les ovins l'hiver. D'importantes surfaces de terres anciennement cultivées dans la plaine de Dukat font aujourd'hui l'objet de locations à des éleveurs qui les utilisent comme pâturage hivernal.
2. Les forêts et pâturages étatiques. Il s'agit des terres les plus éloignées des villages. Pour leur usage, les éleveurs doivent établir un contrat de droit de pâture saisonnier auprès des services de l'État, via l'Agence nationale des aires protégées qui est gestionnaire depuis 2015 du Parc naturel de Rreza e Kanalit - Karaburun (20 000 ha).
3. Les forêts et pâturages communaux (7 229 ha de pâturages et 13 639 ha de forêts). Dans le processus de dévolution, leur gestion a été transférée à l'unité administrative d'Orikum. Une partie de ces pâturages sont communs : proches du village, ces parcours collectifs sont en utilisation libre par tous les habitants du village pour la

pâture des animaux d'élevage³³. Pour le reste des terres communales, des droits de pâture saisonniers sont octroyés par l'unité Administrative d'Orikum, puis par la municipalité de Vlora depuis la réforme territoriale.



Figure 3. Découpage du paysage agro-sylvo-pastoral du village de Dukat Fshat. D'après une photographie d'A. Garnier (2016).



Figure 4. Représentation schématique de la localisation des trois régimes de propriété des terres à Dukat en 2016. Source : Élaboration par les auteures, fonds de carte Google Earth 2016.

33. Ces parcours communs sont localement appelés « *musba* ».

Mouvements saisonniers et utilisation dynamique de l'espace agro-sylvo-pastoral

Dukat est une région où les ressources fourragères sont abondantes et disponibles toute l'année : la majeure partie de l'alimentation animale peut ainsi être fournie par les zones de *saltus*. La capacité de production fourragère provenant de l'*ager* est donc moins déterminante que dans d'autres régions albanaises où l'hiver est rude et où les animaux ont besoin d'un apport alimentaire provenant de terres arables et de prés de fauche. Dans la région de Dukat, c'est donc surtout l'accès aux terres de *saltus* qui est déterminant pour le développement de l'activité d'élevage, et en particulier l'accès aux parcours estivaux ou hivernaux qui offrent une certaine qualité de pâture. Cet accès dépend fortement de la capacité de main-d'œuvre pour le gardiennage : les éleveurs seuls, sans main-d'œuvre familiale ni employée, restent généralement sur les prairies privées et les pâturages communaux qui offrent une ressource fourragère plus limitée. Les plus gros troupeaux sont menés sur des parcours plus distants de la vallée et migrent localement en fonction des saisons : les éleveurs établissent alors un contrat avec la municipalité ou l'AkZM pour l'utilisation d'une ou plusieurs parcelles, pour une saison donnée (été, hiver, parfois automne). Ainsi, de nombreux troupeaux caprins sont entièrement pastoraux, sans apport fourrager provenant de l'*ager*, et utilisent uniquement des pâturages nécessitant des contrats (tableau 1).

Type d'élevage	Taille des cheptels	Activité principale ou secondaire	Utilisation des espaces		
			Prairies privées	Pâturages communaux sans contrat	Pâturages communaux ou étatiques avec contrat
Petit élevage familial de subsistance (sédentaire)	1 ou 2 vaches, quelques ovins, quelques volailles	Activité secondaire d'autoconsommation	X	X	
Petit élevage ovin sédentaire	< 150 ovins 1 ou 2 vaches	Activité principale + autre activité généralement agricole	X	X	
Petit élevage caprin sédentaire	< 200 caprins 1 ou 2 vaches	Activité principale + autre activité généralement agricole	X	X	

Élevage ovin consécutif transhumant	150 à 400 ovins Parfois quelques caprins 1 ou 2 vaches	Activité principale	X Hiver et printemps		X
Élevage caprin consécutif transhumant	300 à 600 caprins	Activité principale			X
Élevage bovin viande transhumant	20 à 80 bovins	Activité principale	X Été		X

Tableau 1. Types d'élevage actuels dans la vallée de Dukat et leur utilisation des espaces pastoraux.

Sur la période estivale, les troupeaux transhumants montent en altitude pour profiter d'une végétation herbacée plus abondante (fig. 5). L'hiver, ils sont menés sur la péninsule de Karaburun et la face maritime de Rreza e Kanalit, où il neige rarement l'hiver et où des ressources fourragères arbustives sont disponibles. Quelques troupeaux caprins d'autres régions comme Tepelenë, Përmet, ou la vallée voisine Lumi i Vlorës, font une transhumance inverse et viennent sur la péninsule de Karaburun pour la saison d'hiver.



Figure 5. Zones de pâture hivernale et estivale des troupeaux de Dukat.
Source : Élaboration par les auteures, fonds de carte Google Earth 2016.

On observe sur cette dernière décennie un phénomène de sédentarisation. Certains éleveurs abandonnent la transhumance (en particulier l'hivernage), au profit de pâturages plus proches des villages. Souvent le cheptel se réduit et son régime alimentaire est moins pastoral, mais les éleveurs peuvent alors habiter dans le village et profiter d'une vie de famille. Ce phénomène est accentué par l'adoucissement du climat et la raréfaction des épisodes neigeux à Dukat Fshat (400 m d'altitude), ainsi que par l'augmentation des surfaces pastorales due à la réduction de l'*ager* autour des villages.

Parallèlement, dans ce contexte où des ressources sont disponibles et un marché est capable d'absorber la production, les massifs de la région de Dukat attirent des éleveurs « extérieurs » à la région, redéfinissant ainsi les groupes de bénéficiaires d'accès à la ressource.

USAGES CONTEMPORAINS DES ESPACES PASTORAUX À DUKAT

Il s'agit dans cette partie d'explicitier les éléments structurants qui ont permis de mettre en évidence les dynamiques foncières et la construction du palimpseste sur le *saltus* dans la région de Dukat : (1) l'agencement des règles d'accès aux terres dans un double système normatif, (2) le contexte de production et d'accès au marché qui engendre une redynamisation de la demande pour l'accès aux terres, et (3) les différentes représentations de la ressource saltucéenne avec notamment des injonctions environnementales qui redessinent localement les dynamiques foncières.

Les « terres de grand-père », ou la mobilisation du droit coutumier

Comme dans la plupart des régions albanaises, les éleveurs ont à louer les parcelles de pâturage auprès de la commune ou des services de l'État, d'après les parcelles cadastrales de l'inventaire des forêts et pâturages effectué en 1981³⁴. Toutefois dans la région de Dukat, ces contrats sont saisonniers, car ils donnent accès à différents types de pâturages (estives,

34. Il s'agit du dernier inventaire des forêts et pâturages réalisé en Albanie à l'époque communiste, et celui-ci est encore utilisé en 2021 par la majorité des communes.

pâturages d'automne, d'hiver, etc.). Le contrat entre l'usager et le gestionnaire (qu'il s'agisse de la municipalité ou de l'AkZM), donne un droit exclusif de pâture et d'utilisation des bâtiments sur la parcelle en question.

À cette législation étatique s'ajoute un second système normatif, issu d'un droit coutumier de tradition orale, qui reconnaît la préservation d'un droit d'héritage ancien sur la terre. Le code coutumier albanais du Kanun de Lekë Dukagjin (*Kanuni i Lekë Dukagjinit*)³⁵ – qui possède des variantes locales dont le *Kanun* de la Labërie (*Kanuni i Labërisë*) dans le sud-ouest de l'Albanie – régit depuis des siècles l'ensemble des mœurs, coutumes et règles de conduite des communautés villageoises et familiales. Ce droit a perduré, même si sa portée a été fortement restreinte durant la période communiste.

À Dukat, il est aujourd'hui communément admis que les parcelles sont encore la propriété de leurs descendants selon ce droit coutumier : l'emplacement de leurs « terres de grand-père » (« *tokë gjyshi* ») est transmis oralement d'une génération à l'autre. « Les terres que j'ai récupérées en bas dans la plaine, d'après la loi n° 7051, un des villageois les a récupérées en disant que c'était les terres de son grand-père. Il a mis une barrière et a tout fermé avec un portail et un verrou. C'est là que j'aurais pu planter un peu de luzerne ou de choux pour mes chèvres. Mais je ne peux plus, je n'ai aucun pouvoir sur cela » (éleveur à Dukat i Ri). Ces revendications sur les terres d'*ager* semblent plutôt rares, car même si la loi n° 7501 stipule que le droit d'héritage coutumier n'a pas de valeur, la redistribution des terres d'*ager* s'est souvent faite relativement, conformément au droit du *kanun*, la commission de redistribution tenant compte *de facto* des anciens usages familiaux des terres³⁶. « Avant le communisme nous avions des terres agricoles, après le communisme nous avons récupéré ces mêmes terres d'après la loi n° 7501 » (éleveur à Dukat i Ri).

Cette situation concerne également les terres de *saltus*, pour lesquels les éleveurs se voient par conséquent payer deux fois pour l'utilisation d'une même parcelle : la location auprès de la municipalité ou de l'AkZM d'après le droit étatique, et la location des « terres de grand-père » à son

35. DUKAGJINI Lekë, GJEÇOV Shtjefën, FOX Leonard, *Kanuni i Lekë Dukagjinit: The Code of Lekë Dukagjini*, New York, Gjonlekaj Pub. Co, 1989, 269 p.

36. BARDHOSHI Nebi, « E drejta kanunore dhe shteti i së drejtës », *Polis*, n° 3, 2007, p. 19-29.

propriétaire d'après le droit coutumier. « Il y a quelque chose qui ne va pas, ici chez nous. L'État dit que ces terres appartiennent à la mairie, mais il y a aussi des privés qui disent que ces terres leur appartiennent. Ça signifie que je paie à la mairie, mais aussi au privé » (éleveur à Dukat Fshat). « Pendant l'hiver, je paie, mais je paie deux fois : une fois à la mairie et une fois au propriétaire qui n'a pas de papiers » (éleveur à Dukat Fshat). « J'ai mon troupeau là-bas [au-dessus de Dukat Fshat], et je loue la parcelle à la mairie. J'ai aussi des terres à Karaburun, qui m'appartiennent, mais je paie aussi pour mes propres terres à la mairie » (éleveur à Dukat i Ri).

Les éleveurs doivent donc composer avec un double système normatif qui s'applique simultanément : un modèle de propriété hérité qui se superpose au droit actuel de gouvernance des terres publiques. À la manière d'un palimpseste sur lequel un nouveau texte est écrit sur un parchemin déjà utilisé et en partie effacé, des normes basées sur le droit coutumier se redessinent sur des espaces de *saltus* dont la gouvernance est encadrée par les institutions publiques. Si ces normes coutumières ont eu la possibilité de prendre une telle importance, c'est probablement parce que le cadre légal de la gestion des forêts et pâturages publics a été extrêmement fluctuant durant ces quinze dernières années et demeure encore parfois flou.

Insécurité foncière et durabilité des ressources pastorales

Le développement touristique de la région et la proximité avec la ville de Vlora, dont l'accès est facilité par l'aménagement routier récent, offrent un marché important pour les produits locaux, en particulier la viande et les produits laitiers. Les éleveurs ont donc la possibilité de se passer des services des maquignons et des laïteries pour établir des contrats directs avec les restaurants locaux. Cette manne économique ainsi que la possibilité de pâture hivernale rendent la région de Dukat attractive pour de nouveaux éleveurs, notamment caprins, qui concluent des baux saisonniers pour s'installer sur la péninsule de Karaburun. On note même, en 2016, le cas d'un éleveur extérieur à la région, au fort capital économique et social, qui délègue tout le travail d'élevage à un employé et exerce lui-même une autre activité.

Sur la péninsule de Karaburun, il n'y a pas de réelle concurrence pour l'accès au pâturage, la charge animale actuelle reste faible et plusieurs parcelles demeurent même inutilisées. Toutefois, il a parfois été observé une certaine concurrence entre les éleveurs « extérieurs » pour accéder aux pâturages les plus intéressants en termes de ressources fourragères, d'accès à des réservoirs, etc. « J'ai choisi ces pâturages car ils sont proches de la route [accès facilité pour la vente du lait]. Avant que je m'installe, ce sont des gens de Permet qui utilisaient ces pâturages d'hiver, maintenant ils sont dans un autre pâturage à Karaburun. J'ai eu la priorité parce que je suis du coin [ville de Vlora] et que je connais bien la personne en charge d'établir les contrats, nous étions en classe ensemble » (Éleveur de Vlora, en hivernage à Karaburun).

Le fait que les droits de pâture soient à renouveler pour chaque saison engendre un sentiment d'insécurité foncière. Les éleveurs se disent par conséquent moins enclins à investir dans l'entretien ou l'amélioration de la cabane ou des bâtiments, de même que dans une gestion à long terme des ressources pastorales, qui permettrait de maintenir un pâturage de qualité au cours des années (gestion de l'embroussaillage, feux pastoraux, limitation du surpâturage, etc.).

En outre, la vision des ressources pastorales n'est pas toujours la même selon qu'il s'agisse, ou non, d'éleveurs qui utilisent leurs propres « terres de grand-père ». Lorsque les terres sont héritées, l'entretien de la ressource relève d'une dimension affective, voire d'une « obligation morale envers ses ancêtres de préserver leur labeur et leur mémoire³⁷ ». Ces éleveurs ont un intérêt fort à la maintenir en l'état car ils entendent conserver le bail l'année suivante, contrairement aux éleveurs non locaux pour qui la terre n'est qu'un bien économique et qui peuvent donc plus aisément changer de parcelle d'une année sur l'autre si l'état de celle-ci se dégrade.

La demande urbaine et touristique ouvrant de nouveaux débouchés économiquement intéressants pour les productions carnées et laitières, de nouveaux acteurs investissent alors dans ces systèmes de production et négocient les possibilités d'accès à la terre et à leurs ressources pastorales, dessinant de nouvelles dynamiques foncières et d'exploitation des espaces pastoraux.

37. BARDHOSHI Nebi, art. cité.

Les différentes représentations des espaces de *saltus* en tant que fournisseurs de ressources

Dans la région de Dukat, les éleveurs considèrent les espaces de *saltus* comme des ressources fourragères, alors que les gestionnaires des aires protégées y voient la ressource en biodiversité. Les acteurs de la conservation de la nature, en particulier au sein de l'Agence nationale des aires protégées (AkZM), développent une vision naturaliste selon laquelle les activités pastorales représentent une menace pour la préservation de ces espaces et de leur biodiversité, le surpâturage dégradant la végétation naturelle et favorisant l'érosion des sols, et les feux pastoraux accroissant les risques d'incendies et la destruction des habitats. Les commentaires des documents d'appui à la gestion de l'aire protégée de Karaburun en témoignent : *“Provided that numbers of sheep and goat will increase, and bearing in mind the new tendency for more sheep in the region, as well as the estimated potential carrying grazing capacity (2,4 sheep & goat per ha), this is evident that habitat degradation and erosion will be a hot environmental issue if grazing is not controlled and managed rationally”*³⁸. Or, c'est l'AkZM qui octroie les droits de pâture pour la zone, ce qui lui permet également de limiter la charge pastorale. En outre, les gardes de la réserve sont en charge de contrôler les prélèvements en bois de chauffe et de faire respecter l'interdiction étatique des feux pastoraux. Par conséquent, les éleveurs qui, par souci de lutte contre l'embroussaillage et pour le maintien d'une ressource fourragère de qualité, décident toutefois d'effectuer des feux pastoraux sur la péninsule de Karaburun, les réalisent lorsque les gardes sont absents, soit en plein été, la période de plus fort risque d'incendie. Les deux représentations, pastorale d'un côté et naturaliste de l'autre, sont donc en opposition.

Pourtant, aujourd'hui, de nombreuses études démontrent que ces deux conceptions ne sont pas forcément opposées, et au contraire, pâturage et maintien d'une certaine biodiversité peuvent être complémentaires³⁹. Le pastoralisme méditerranéen est de plus en plus reconnu pour sa capacité à maintenir des paysages ouverts et des habitats d'intérêt

38. MedWetCoast, *Management plan complex: Llogara, Rrëza ë Kanalit, Dukat, Orikum, Tragjas, Radbimë, Karaburun*, Tirana (Albanie), 2006, p. 125.

39. METAILIÉ Jean-Paul, « Pastoralisme et environnement. Avant-propos », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest européen*, n° 16.1, 2003, p. 1-3. RICOUART Francine, « Pastoralisme et politique de défense des forêts contre l'incendie dans les Pyrénées méditerranéennes », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest européen*, n° 16.1, 2003, p. 4-11.

environnemental, diminuer les risques d'incendies par la maîtrise de l'embroussaillage, et participer à la conservation d'un patrimoine culturel, naturel et paysager. Le diagnostic éco-pastoral mené en 2016 sur la péninsule de Karaburun a permis de montrer que les pratiques pastorales qui y ont lieu sont même plutôt favorables au maintien de la biodiversité et des milieux ouverts qui font la richesse de l'aire naturelle protégée⁴⁰. Surtout, il montre l'importance de prendre en compte la diversité des pratiques, et l'intérêt de sortir d'une vision figée « conservacionniste » alors que les enjeux pastoraux et écologiques sont parfois susceptibles de converger, comme c'est le cas à Karaburun pour la lutte contre l'embroussaillage.

La double représentation de la ressource saltucéenne (réserve de biodiversité *versus* production fourragère) que l'on retrouve à Dukat, peut avoir des conséquences importantes sur les pratiques et l'exploitation de cet espace commun. Cela montre l'importance de considérer la caractérisation de la ressource dans la gestion des communs, qui n'est possible que si les acteurs acceptent de créer les conditions d'une concertation entre les différentes représentations, intérêts et usages pour trouver les meilleures modalités d'une gestion pastorale et environnementale.

CONCLUSION

En étudiant le territoire de Dukat, nous avons montré qu'il est décisif de s'intéresser à trois éléments pour pleinement définir le régime foncier. Tout d'abord, il est nécessaire de considérer le contexte réglementaire national et son évolution dans son rapport avec les règles et les usages antérieurs négociés sur le territoire. Ensuite, il est important de se concentrer sur les systèmes de productions et l'évolution du contexte socio-économique qui peut créer de nouvelles opportunités pour certains acteurs extérieurs. Enfin, les représentations et les caractérisations de la

néennes : premiers résultats d'une analyse des impacts sur la dynamique paysagère et la biodiversité », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen*, n° 16.1, 2003, p. 107-11.

40. BERNARD-MONGIN Claire, GARNIER Alice, LERIN Chloé, LERIN François, MARIE Julien, *Eco-Pastoral Diagnosis in the Karaburun Peninsula, 15 to 22 May 2016. Conclusions and strategic issues for natural protected areas*, Montpellier, CIHEAM-IAMM, 2016, 58p.

ressource peuvent évoluer au gré des injonctions environnementales nationales et internationales et de l'importance des productions locales.

Si le dynamisme de la région de Dukat et la légère croissance démographique restent une spécificité locale, cette étude de cas permet néanmoins de mettre en relief des processus généralisables à d'autres territoires ruraux d'Albanie. Tout d'abord, la fréquence des réformes et des réorganisations institutionnelles a laissé la place à de nombreux arrangements négociés entre les éleveurs, souvent basés sur les droits coutumiers. Ensuite, des éleveurs extérieurs exploitent les ressources fourragères de territoires où la ressource pastorale est riche. Ils utilisent plusieurs leviers pour avoir accès à ces ressources : mobilisation d'un capital socio-économique, utilisation de pâturages étatiques ou privés, etc. Enfin, le contexte de déprise agricole et de diminution des cheptels que l'on retrouve dans tous les territoires ruraux d'Albanie a pour conséquence l'abandon de parcelles d'*ager*, et la faible exploitation des espaces de *saltus* conduisant à un fort embroussaillage.

De façon plus générale, le cas albanais se caractérise par deux éléments originaux. D'un côté, la sur-représentation du *saltus* et son importance pour l'activité d'élevage repositionne les territoires pastoraux au centre de la dynamique de production et de marché. D'un autre côté, la brutalité et la contemporanéité des réformes foncières associées aux évolutions socio-économiques que connaissent ces territoires albanais depuis ces trente dernières années rendent extrêmement dynamiques et changeants les pratiques et les usages pastoraux. Ces deux éléments permettent de montrer l'importance de considérer dans la gestion des communs méditerranéens le dynamisme des pratiques, ainsi que l'évolution des usages et leur réinterprétation constante au regard des opportunités économiques, sociales, et environnementales, comme le montre ce cas de palimpseste à Dukat. Cela met également en évidence, de manière presque paradoxale, le désintérêt, voire l'ignorance, de ces espaces de *saltus* et des pratiques pastorales de la part des politiques publiques et des dispositifs sectoriels.